

Le recensement agricole 2020

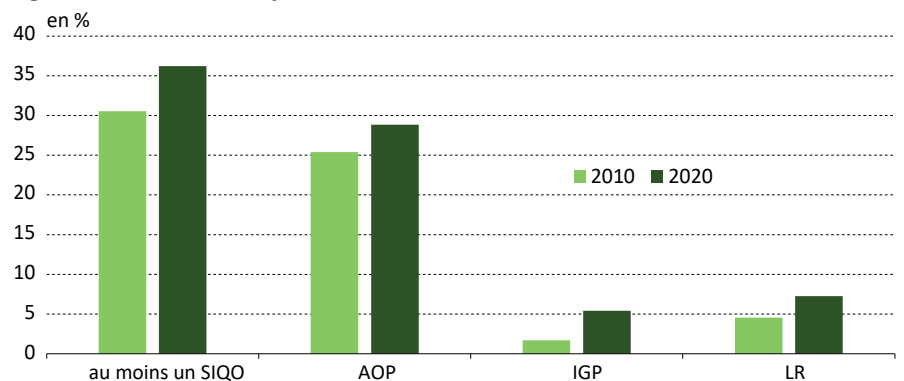
Les signes de qualité très présents dans le paysage agricole régional

En 2020, près de 8 600 exploitations de Bourgogne-Franche-Comté ont déclaré au moins un Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Dans la région, 36 % des exploitations valorisent ainsi une partie de leur production sous AOP, IGP ou Label Rouge. Cette part progresse entre 2010 et 2020, témoignant d'une meilleure résilience des exploitations détentrices de SIQO. Les trois quarts des exploitations produisant sous SIQO sont des exploitations viticoles ou des élevages bovins laitiers. Les filières sous SIQO représentent plus de la moitié de l'emploi agricole de la région. La part des exploitants engagés dans une démarche de qualité baisse avec l'âge.

La Bourgogne Franche-Comté se distingue par une très forte présence de SIQO (Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine) sur l'ensemble de son territoire. Si l'Est de la région fait la part belle aux signes de qualité fromagers, l'ouest concentre plus d'un tiers des AOP viticoles nationales. Ainsi, près de 8 600 exploitations comptent au moins un SIQO, soit 36 % des exploitations contre 27 % en France métropolitaine.

Les appellations d'origine protégée (AOP) sont les plus fréquentes au sein des SIQO de la région. Plus de 6 800 exploitations déclarent au moins un produit sous AOP soit 29 % des exploitations de la région contre seulement 18 % au niveau national. Les autres signes de qualité, que ce soient les indications géographiques protégées (IGP) ou les labels rouges (LR), sont plus faiblement représentés, avec respectivement 5 % et 7 % des exploitations agréées.

Figure 1 - Part des exploitations habilitées en SIQO



Source : Agreste, Recensements agricoles 2010 et 2020

Les exploitations avec SIQO résistent mieux

Entre les deux derniers recensements de l'agriculture 2010 et 2020, le nombre total d'exploitations a diminué de 21 % en Bourgogne-Franche-Comté. Mais cette dynamique change fortement selon la présence de SIQO ou non. Ainsi, près de 28 % des exploitations sans SIQO ont disparu contre seulement 7 % pour celles qui avaient au moins un SIQO. Cette différence tend à démon-

trer la meilleure résilience de ces dernières face aux mutations agricoles.

Dans la région, la part des exploitations avec SIQO passe ainsi de 31 % en 2010 à 36 % en 2020. Cette progression profite aussi bien aux AOP (+ 4 points), aux IGP (+ 3 points) et aux LR (+ 2 points). La hausse du nombre d'exploitations déclarant une IGP (+ 600 en dix ans) s'explique en partie par de nouvelles appellations situées dans l'Est de la région comme l'IGP Gruyère et l'IGP

saucisse de Montbéliard, respectivement reconnues en 2013 et 2010.

Des AOP à l'Est, des Labels Rouges à l'Ouest

Dans la région, ces fortes proportions de SIQO sont essentiellement portées par quatre départements. La Saône-et-Loire concentre ainsi 29 % des exploitations régionales ayant au moins un SIQO et même la moitié de celles s'inscrivant dans une filière Label Rouge. Les SIQO les plus représentés sont des AOP viticoles et des LR notamment associés à l'IGP Charolais de Bourgogne. Le sud-ouest du département, autour de Charolles, abrite d'ailleurs les plus fortes densités d'exploitations produisant sous LR de la région. Dans le Doubs, les deux tiers des exploitations produisent sous SIQO, ce qui place ce département au 3^e rang national après la Gironde (78 %) et la Haute-Marne (74 %). Cette proportion dépasse même les 80 % sur une grande partie du Haut-Doubs. Il s'agit quasi-exclusivement d'exploitations laitières avec une production d'AOP fromagères. Toujours dans le Haut-Doubs, on observe une densité d'exploitations en IGP un peu plus importante qu'ailleurs, impliquées dans la filière porcine locale : IGP saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau, IGP saucisse de Montbéliard et IGP Porc de Franche-Comté. La Côte-d'Or regroupe près de 20 % des exploitations avec SIQO. Les trois quarts d'entre elles revendiquent des AOP viticoles et sont fortement concentrées sur un axe allant de Dijon au sud de Beaune. Enfin, un peu plus de la moitié des exploitations du Jura ont une production AOP, essentiellement viticole ou fromagère.

Deux spécialisations prédominantes

Dans la région, deux spécialisations concentrent les trois quarts des exploitations produisant sous SIQO. Ce phénomène est encore plus marqué pour l'AOP avec 90 % des effectifs. Avec 3 800 exploitations concernées, la viti-

Figure 2 - Les SIQO : essentiellement présents dans quatre départements

	Exploitations avec au moins un SIQO	
	Poids du département dans le total régional (en %)	Poids dans le département (en %)
Côte-d'Or	19	39
Doubs	20	67
Jura	14	52
Saône-et-Loire	29	41
Yonne	11	27
Nièvre - Haute-Saône - Territoire de Belfort	7	12
Bourgogne-Franche-Comté	8 (*)	36 (**)

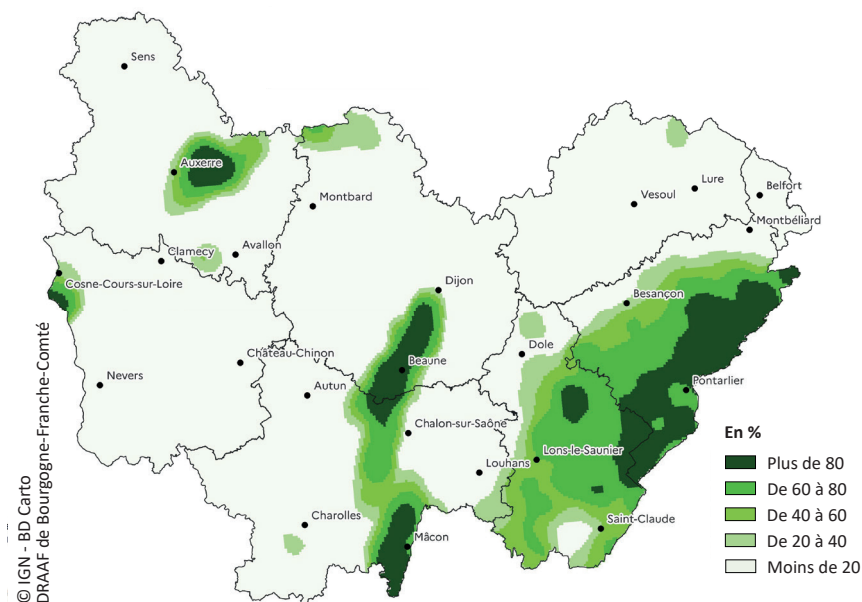
(*) il s'agit du poids de la région BFC dans le total national

(**) il s'agit du poids des exploitations avec SIQO dans l'ensemble des exploitations de la région

Note de lecture : 20 % des exploitations de la région ayant au moins un SIQO se situent dans le Doubs. Dans le Doubs, les exploitations ayant au moins un SIQO représentent 67 % de l'ensemble des exploitations du département

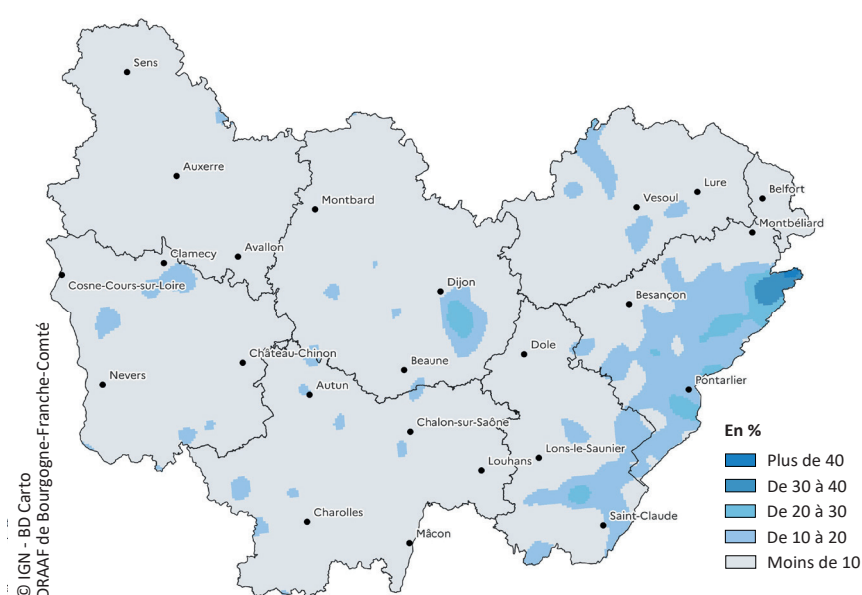
Source : Agreste, Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 3 - Part des exploitations avec AOP



Source : Agreste-Recensement agricole 2020

Figure 4 - Part des exploitations avec IGP



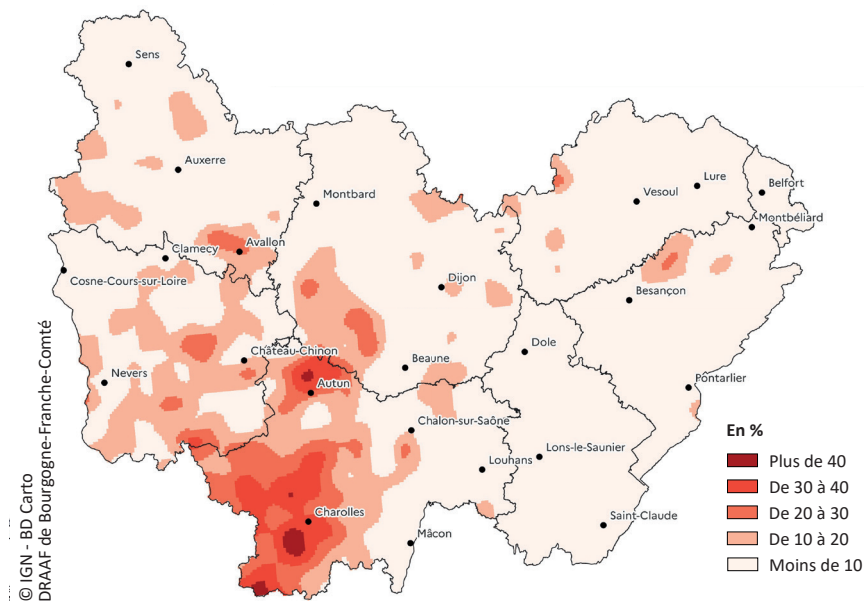
Source : Agreste-Recensement agricole 2020

culture est la première pourvoyeuse de SIQO avec ses 95 AOP bourguignonnes et 6 AOP jurassiennes. Comme dans les autres régions viticoles françaises, la quasi-totalité des exploitations produisent du vin sous SIQO (98 % en BFC et 93 % au niveau national). La Bourgogne-Franche-Comté se distingue néanmoins, au même titre que la région Grand-Est avec son vignoble champenois, par le fait que sa production viticole est presque exclusivement sous AOP. En effet, 97 % des exploitations produisent sous une ou plusieurs AOP contre 82 % au niveau national. Dans les autres régions, la part des vins sous IGP est plus élevée, un tiers des exploitations viticoles en revendiquant une production, généralement en plus d'une AOP, contre seulement 5 % en Bourgogne-Franche-Comté.

L'Otex bovins lait est également dominante dans les signes de qualité de la région. Cette spécialisation regroupe près de 30 % des exploitations ayant au moins un SIQO et 35 % de celles ayant déclaré une AOP. Près des trois quarts des élevages laitiers de la région fournissent du lait pour une production sous signe de qualité et plus spécifiquement 68 % sont impliqués dans une filière AOP. La Bourgogne-Franche-Comté se distingue nettement des autres régions métropolitaines où les SIQO ne concernent que 18 % des exploitations laitières. La forte présence d'AOP fromagères notamment l'AOP Comté (première AOP de France en tonnage) dans le Jura et le Doubs explique cette surreprésentation des SIQO chez les acteurs de la filière lait régionale.

Parmi les autres Otex, la région est très en deçà du niveau national pour les cultures permanentes, fruitières notamment (7 % des exploitations avec SIQO contre 33 %). C'est également le cas en ovins-caprins (6 % des exploitations avec SIQO contre 27 %) en raison des faibles volumes de fromages AOP par rapport à d'autres régions comme l'Occitanie avec l'AOP Roquefort notamment.

Figure 5 - Part des exploitations avec Label Rouge



Source : Agreste-Recensement agricole 2020

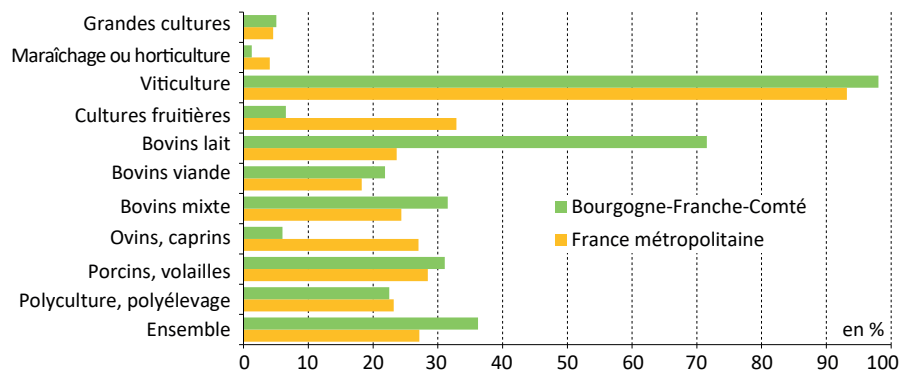
Figure 6 - Viticulture et productions laitières dominent le paysage SIQO régional

OTEX	Exploitations ayant au moins un SIQO	Part des SIQO dans l'otex	Part de l'otex dans le total SIQO	Part des AOP dans l'otex	Part de l'otex dans le total AOP
Viticulture	3 826	98 %	45 %	97 %	55 %
Bovins lait	2 473	72 %	29 %	68 %	35 %
Bovins viande	1 045	22 %	12 %	5 %	3 %
Polyculture-polyélevage	508	23 %	6 %	9 %	3 %
Grandes cultures	284	5 %	3 %	1 %	1 %
Toutes Otex	8566	36 %	100 %	29 %	100 %

Note de lecture : Les exploitations ayant au moins un SIQO représentent 72 % des exploitations de l'otex bovins lait. L'Otex bovins lait regroupe 35 % des exploitations régionales ayant au moins un produit sous AOP

Source : Agreste, Recensement agricole 2020

Figure 7 - Part des exploitations produisant sous SIQO selon la spécialisation



Source : Agreste, recensement agricole 2020

En termes d'associations de signes de qualité, il est peu fréquent qu'une exploitation en revendique de plusieurs types. Ainsi, seulement 12 % des exploitations avec SIQO produisent sous deux

ou trois signes différents. C'est particulièrement vrai pour les AOP puisque 88 % des exploitations avec un ou des produits AOP n'ont pas déclaré d'IGP ou de LR. À l'inverse, les exploitations

déclarant une IGP sont plus fréquemment multi-SIQO. Près de la moitié d'entre elles ont aussi une production sous AOP et 15 % cumulent un Label Rouge. (cf. figure 8)

La suite de cette publication présente certaines caractéristiques (dimension économique, SAU, cheptel, main-d'œuvre) des exploitations produisant sous SIQO et les différences qu'il peut exister avec celles sans SIQO.

Plus de SIQO parmi les grandes exploitations

La part des exploitations produisant sous SIQO augmente avec la taille économique (cf. définitions). Parmi les micro-exploitations, seulement 13 % ont déclaré au moins un SIQO. Dans ce cas, il s'agit en grande majorité d'exploitations spécialisées en viticulture possédant en moyenne environ 0,3 hectare de vignes classées en AOP.

Parmi les exploitations de taille moyenne, 42 % produisent sous SIQO. Près de la moitié de ces dernières sont des exploitations bovins lait, la quasi-totalité étant engagée dans une filière AOP. Enfin, plus de 60 % des grandes exploitations ont un signe de qualité, principalement l'AOP. Les exploitations viticoles, dont la plupart sont fortement valorisées par les appellations bourguignonnes, y sont majoritaires.

Des surfaces plus grandes avec des SIQO sauf en bovins lait

À l'exception de l'Otex bovins lait, les exploitations de la région avec au moins un SIQO ont une SAU supérieure à celles qui n'en ont pas.

Ainsi, en bovins lait, les exploitations sans SIQO occupent en moyenne 40 hectares de plus que les exploitations ayant au moins un SIQO (157 contre 117 ha). Cela s'explique par le poids important des exploitations en AOP fromagères du massif du Jura qui,

Figure 8 - Associations de SIQO

SIQO détenu	Autre SIQO de l'exploitation			
	AOP	IGP	LR	les 3 SIQO
AOP	88 %	8 %	2 %	2 %
IGP	49 %	27 %	15 %	9 %
label rouge	11 %	10 %	73 %	6 %

Note de lecture : Parmi les exploitations en IGP, 27 % ne sont détentrices que du seul signe IGP, 49 % sont détentrices d'IGP et AOP 15 % possèdent IGP et LR et 9 % possèdent les 3 SIQO.

Source : Agreste, recensement agricole 2020

de par les contraintes du milieu géographique et leur cahier des charges, sont moins grandes que les exploitations de plaine, majoritairement sans SIQO.

En bovins viande, c'est la situation inverse, les exploitations ayant au moins un SIQO sont beaucoup plus étendues que celles sans SIQO (176 contre 123 ha). En polyculture polyélevage, les exploitations avec SIQO, qui représentent un peu moins d'un quart des effectifs de l'Otex, sont également plus grandes que les autres (220 contre 149 ha).

Parmi les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, seules 5 % sont engagées en SIQO. Il s'agit en majorité d'exploitations produisant du blé destiné à la fabrication de farine sous Label Rouge. Elles cultivent en moyenne 50 hectares de plus que celles sans SIQO.

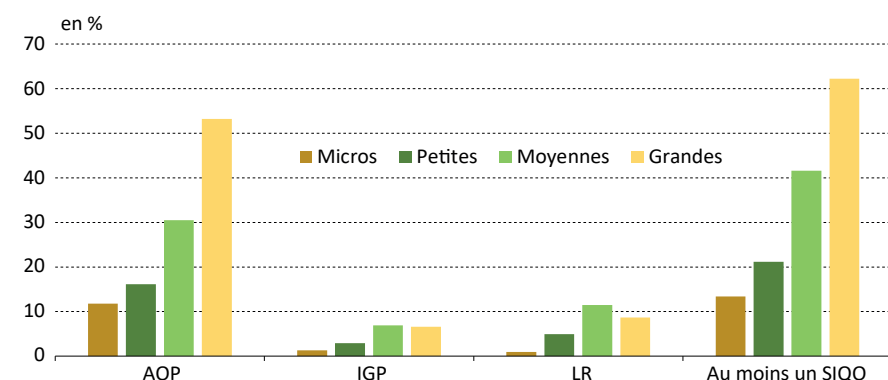
En bovins lait, la part de la surface toujours en herbe (STH) dans la SAU est beaucoup plus élevée dans les exploitations ayant au moins un SIQO que dans les exploitations sans SIQO (80 % contre 45 %). Le cahier des charges

des AOP fromagères du massif du Jura qui impose une alimentation majoritairement à base d'herbe et exclut en particulier le maïs ensilage explique cet écart et la forte proportion de STH. En bovins viande, cette part est similaire avec ou sans SIQO, autour de 80 %, car l'élevage allaitant est traditionnellement très herbager dans la région.

Les troupeaux des élevages laitiers avec SIQO sont plus petits

En bovins lait, les exploitations produisant sous SIQO comptent en moyenne moins d'UGB bovins, 130 contre 180 pour les exploitations sans SIQO. Sous SIQO, les troupeaux de vaches laitières sont ainsi plus petits, 59 unités en moyenne contre 78 pour les sans SIQO. Le cahier des charges des AOP fromagères du massif du Jura (plafonnement de la production laitière à l'hectare et par exploitation, maximum de 1,3 UGB/ha de surface fourragère) explique cette différence en orientant les exploitations qui y sont assujetties vers un élevage plus extensif. Le fait que le prix du lait soit mieux rémunéré dans ces filières permet

Figure 9 - L'engagement en SIQO augmente avec la taille économique



Source : Agreste, recensement agricole 2020

également aux producteurs de ne pas devoir agrandir leurs troupeaux pour atteindre le seuil de rentabilité.

En bovins viande, on constate le phénomène inverse. Les élevages avec au moins un SIQO ont des troupeaux de plus grande taille, 200 UGB dont près de 100 vaches allaitantes contre 130 UGB dont 65 vaches allaitantes pour ceux sans SIQO. Une hypothèse pour expliquer cette différence serait que les « petits » éleveurs font moins la démarche d'habilitation SIQO que les grandes structures car l'AOP Bœuf de Charolles, l'IGP Charolais de Bourgogne ou les Labels Rouges introduisent des contraintes de production supplémentaires, sans assurance de plus-value économique.

Les élevages spécialisés en volailles sont peu nombreux dans la région mais c'est un secteur où les exploitations avec SIQO se distinguent nettement des autres en terme de taille de cheptel. Les élevages de poulets de chair représentent les trois quarts des élevages de volailles et 22 % d'entre eux ont au moins un SIQO. Situés en grande partie en Saône-et-Loire, il s'agit alors de structures de taille beaucoup plus modeste avec une production annuelle de 25 000 têtes en AOP et de 60 000 têtes en LR et IGP, contre 130 000 pour celles qui n'ont pas de SIQO. Cela correspond à deux modèles de production très différents,

l'un sans SIQO essentiellement destiné à des produits d'entrée de gamme et l'autre avec SIQO plus tourné vers des produits à plus haute valeur ajoutée commercialisés notamment en boucheries-charcuteries traditionnelles.

Un poids important dans l'emploi agricole

Les exploitations produisant sous SIQO concentrent un peu plus de la moitié de l'emploi agricole de la région (mesuré en ETP) alors qu'elles représentent seulement 36 % de l'ensemble des exploitations.

La Bourgogne-Franche-Comté est ainsi la région, à égalité avec Nouvelle-Aquitaine, où les filières de qualité pèsent le plus dans l'emploi agricole.

Les exploitations avec SIQO mobilisent en moyenne 2,7 ETP soit 1,2 ETP de plus que celles qui n'ont pas de SIQO. Ce différentiel d'emploi est nettement supérieur à celui observé en France métropolitaine (+ 0,6 ETP). Cela s'explique par le fait que les deux principales Otex où se concentrent les exploitations sous SIQO, viticulture et bovins lait, nécessitent plus de main-d'œuvre que d'autres orientations comme grandes cultures où les exploitations avec SIQO sont très minoritaires.

La viticulture se distingue par ses besoins importants en main-d'œuvre

salariée et en main-d'œuvre saisonnière. Elle concentre la totalité de l'écart constaté entre SIQO et sans SIQO sur ces deux catégories d'emploi. Ainsi, les exploitations produisant sous AOP, toutes Otex confondues, emploient en moyenne 0,94 ETP salarié. Mais si on exclut l'Otex viticulture, ce besoin retombe à 0,2 ETP, au même niveau que les exploitations sans SIQO. Pour la main-d'œuvre occasionnelle, on passe de 0,4 ETP en AOP, toutes Otex confondues à 0,06 hors viticulture.

En bovins lait, les ETP fournis par les chefs et co-exploitants sont plus élevés que dans les autres principales Otex de la région, en raison de la spécificité du métier d'éleveur. En effet, que l'exploitation produise sous SIQO ou non, les éleveurs laitiers fournissent en moyenne environ 1,8 ETP contre 1 ETP pour l'ensemble des exploitations de la région. Le poids des exploitations laitières produisant sous SIQO, notamment en AOP explique en grande partie le différentiel d'emploi entre SIQO et sans SIQO fourni par les exploitants, toutes Otex confondues : 1,3 ETP en moyenne contre 1 ETP. Cela est dû au fait que plus de la moitié des élevages laitiers est organisée en GAEC contre 16 % pour l'ensemble des exploitations régionales. Toutefois, produire sous SIQO influe peu sur le choix du statut juridique (53 % de GAEC, contre 48 % sans SIQO). Ce sont surtout les contraintes

Figure 10 - Caractéristiques des exploitations avec et sans SIQO

	Nombre d'exploitations		SAU moyenne (ha)		Cheptel moyen (en UGB)	
	Avec SIQO	Sans SIQO	Avec SIQO	Sans SIQO	Avec SIQO	Sans SIQO
Céréales oléoprotéagineux	238	4 277	200	150	n.s	n.s
Bovins lait	2 473	983	117	157	130	180
Bovins viande	1 045	3 742	176	123	200	130
Volailles	58	241	n.s	n.s	180	260
Polyculture-polyélevage	508	1 749	218	149	140	90

n.s : non significatif

Note de lecture : L'Otex Viticulture ne figure pas dans ce tableau car la comparaison entre SIQO/non SIQO n'est pas pertinente compte tenu que 98 % des exploitations viticoles ont au moins un SIQO.

Source : Agreste, recensement agricole 2020

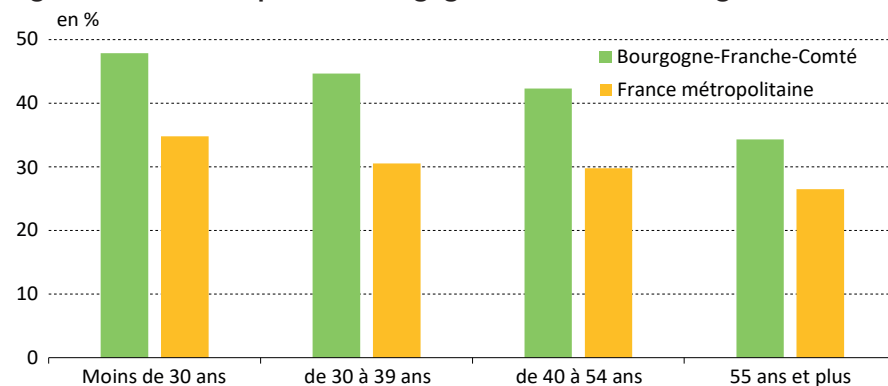
liées à l'élevage qui poussent les exploitants à se mettre en GAEC.

La part des femmes parmi les exploitants engagés dans une filière SIQO est identique à celle des exploitations sans SIQO (22 %). Le taux de féminisation plus élevé en viticulture (28 %) compense en effet celui des élevages bovins laitiers (20 %) et allaitants (17 %).

Les jeunes plus engagés en SIQO

Les exploitants à la tête d'une exploitation produisant sous SIQO sont relativement plus jeunes que les autres (48 ans en moyenne contre près de 51 ans). Il y a ici un effet filières fromagères du massif du Jura où la part des moins de 40 ans est plus élevée

Figure 11 - Part d'exploitants engagés en SIQO selon l'âge



Source : Agreste, recensement agricole 2020

qu'ailleurs en raison de son attractivité. La proportion des exploitants engagés en SIQO a tendance à diminuer avec l'âge, aussi bien dans la région qu'au niveau national. Ainsi, près de la moitié des exploitants de moins de 30 ans revendique un SIQO.

Cela illustre l'intérêt des nouvelles générations pour ce mode de production. Cette part baisse sensiblement parmi les 55 ans et plus (34 %) car on recense de nombreux retraités à la tête de micro-exploitations non engagées sous SIQO.

Sources et définitions

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020.

La **Production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation ou Otex (orientation technico-économique).

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) :

L'appellation d'origine protégée (AOP) : signe européen qui désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), française, constitue une étape vers l'AOP.

L'indication géographique protégée (IGP) : signe européen qui identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées.

Le Label Rouge (LR) : signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux produits standards. Un produit Label Rouge peut bénéficier simultanément d'une IGP mais pas d'une appellation d'origine (AOC ou AOP).